



Articles – Mini-dossiers

Note sur le statut et la répartition du Lérot (*Eliomys quercinus*) en Belgique et plus particulièrement en Région de Bruxelles-Capitale

par Jean-Philippe Coppée

Résumé

Après un aperçu des caractéristiques et de la biologie du Lérot, le statut et la répartition de ce rongeur sont évalués, d'abord au niveau européen, puis au niveau belge, en prenant en considération les distributions régionales. Un accent tout particulier est apporté à la situation de ce Gliridae en Région de Bruxelles-Capitale.

Samenvatting

Na een kort overzicht van de kenmerken en de levenswijze van de Eikelmuis, wordt het statuut en de verspreiding van dit knaagdier geëvalueerd, eerst op Europees- en vervolgens op Belgisch niveau, met aandacht voor de regionale spreiding. Meer in het bijzonder wordt de toestand van deze Slaapmuis (Gliridae) in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest beschouwd.

Introduction

Avec le lancement de l'opération « Chlorophylle » (Moreels, 2006), il nous a semblé nécessaire d'essayer de faire le point sur la répartition et le statut du lérot, cette espèce-phare qui, pour nos sites, n'est présente qu'au Walckiers.

Caractéristiques

Le lérot (*Eliomys quercinus* L., 1766) appartient à l'ordre des Rongeurs, famille des Gliridae.

C'est un animal d'une certaine taille (10 à 17 cm pour le corps et 9 à 12 pour la queue) pour un poids variant de 40 à 120 g.

Malgré son aspect extérieur de « rat », il arbore une robe assez colorée avec son dos et ses flancs brun-gris, parfois mêlés de roux et ses joues et son ventre blancs.

Signe caractéristique, un bandeau noir en lunette, qui va en s'amenuisant sur le museau, lui entoure les yeux. Les oreilles sont grandes et la queue, très velue, se termine par un pinceau de poils plus longs, blancs et noirs.



Lérot (*Eliomys quercinus*)

Photo : Hellin de Wavrin (photo non prise sur nos sites)

Copyright © 2006 CEBE-MOB

A la différence des Muridae (rats, souris, mulots et campagnols) qui présentent des rangées de 3 molaires, les Gliridae, dont le lérot, présentent des rangées de 4 dents (une prémolaire et 3 molaires) aux mâchoires inférieure et supérieure (Dejonghe, 1983). Les molaires sont carrées et striées transversalement. Il s'agit là de critères d'identification particulièrement intéressants lors de l'examen d'ossements.

Autre particularité du lérot : la mandibule inférieure présente également une ouverture de forme vaguement circulaire (Dewolf et al, 1997), dans l'angle postérieur de la mandibule.

La formule dentaire complète du lérot est : Incisives 1/1 + Canines 0/0 + Prémolaires 1/1 + Molaires 3/3 (les chiffres indiquent le nombre de dents au niveau d'une hémimâchoire. Le premier concerne le maxillaire (supérieur), le second la mandibule (inférieure)).

Habitat et reproduction

Le lérot peut se retrouver dans différents biotopes, depuis les bois (même composés de pins) jusqu'aux dunes presque sans végétation, en passant par les zones rurales et les vieux bâtiments. Néanmoins, la présence de pierres ou de roches peut jouer un rôle important (Verkem et al., 2003).

Il est cependant le plus souvent rencontré dans les zones boisées composées de feuillus et dans des milieux plus ouverts mais présentant des taillis et buissons, ou encore dans les vergers.

Il est essentiellement arboricole.

Le lérot se caractérisant par son opportunisme alimentaire, son régime est varié. Il semble préférer une nourriture d'origine animale (insectes, limaces, oisillons à l'occasion) complétée par des aliments d'origine végétale (fruits, noix, graines et ... déchets alimentaires) (Verkem et al., 2003 ; Libois, 1992).

Son cycle de reproduction est simple. Après une gestation de 21 à 23 jours, la femelle met généralement bas de 3 à 4 jeunes (de 1 à 7 par portée), le plus souvent en mai et juin.

Une deuxième portée, plus rare, peut survenir plus tard dans l'année.

La maturité sexuelle est acquise vers 9-10 mois, soit au printemps de l'année suivante. Un lérot a une espérance de vie de 5 à 6 ans.

Comme les autres Gliridés belges (le loir et le muscardin), le lérot hiberne. En Néerlandais, cette particularité est très bien traduite dans leur nom de famille : Slaapmuizen (Verkem et al., 2003) Cette hibernation se déroule de fin octobre à fin mars.

Le lérot construit un nid, qui peut prendre place notamment dans du lierre, dans un tas de bois, dans une remise ou dans un nichoir (Dewolf et al, 1997 ; Libois, 1992).

Ce nid est composé de feuilles mortes et de mousses mais également de toutes sortes de matériaux (papier, laine, plumes, etc) à proximité des habitations.

Ces nids renferment non seulement beaucoup de crottes mais également de nombreux ectoparasites (puces et poux) (Libois, 2003). Ces nids sont occupés dans le cadre de la reproduction mais également pour l'hibernation. Lorsque l'animal occupe un nichoir, il est important de ne pas le déranger. Le nettoyage de ceux-ci, absolue nécessité si on veut supprimer les différents parasites qui y sont présents, prendra place, de préférence, en début d'automne. Toute autre période sera évitée afin de ne pas déranger un oiseau ou un lérot. Tout dérangement intempestif durant l'hibernation peut se solder, à terme, par la mort de l'individu (Libois, 1992). Il hiberne généralement seul mais des hibernations en groupe (allant jusqu'à une vingtaine d'individus) sont connues (Dewolf et al, 1997). A ce propos, citons une observation récente de ce type, à Eben-Emael, en février 2006 (Burnel et al., 2006).

Ailleurs dans le pays, deux autres Gliridés, peuvent être éventuellement rencontrés : le muscardin (*Muscardinus avellanarius*) tant en Région wallonne que flamande, et le loir (*Glis glis*) strictement limité à l'extrême sud du royaume (Bronne, 2005 ; Verkem et al., 2003). Des trois Gliridés présents en Belgique, c'est le lérot qui est le plus fréquemment rencontré.

Menaces particulières

Le lérot est, entre autres, particulièrement sensible (Verheggen L., 2004) :

- au dérangement des sites d'hibernation et de reproduction (nids)
- au manque de sites d'hibernation et de reproduction
- à la dégradation et à la modification de son habitat (abattages, coupes à blanc, disparition buissons, haies et vergers, etc)
- à la fragmentation des zones propices à l'animal, par des infrastructures linéaires

Les modifications de l'habitat sont également mentionnées par Dewolf et al (1997). Le piégeage et l'utilisation de rodenticides sont aussi cités comme menaces potentielles. Pour la première, ces auteurs précisent que ce rongeur ne fait pas spécialement l'objet de piégeages et qu'il jouit d'une protection légale en Wallonie. Pour la seconde, même s'ils pensent qu'il peut y avoir préjudice pour l'animal, ils précisent toutefois que, à poids équivalent, le lérot semble plus résistant que d'autres rongeurs, aux produits utilisés.

Répartition et statuts

En Europe

Du sud au nord, le lérot peut s'observer de l'Afrique du Nord jusqu'à la Finlande. D'ouest en est, son aire de répartition s'étend de l'Atlantique à l'Oural.

Il est absent des îles britanniques, de Scandinavie, des Balkans et des zones de plaines des Pays-Bas, nord de l'Allemagne et Pologne (Dewolf et al, 1997).

En Europe, on distingue 7 sous-espèces. En Région flamande, c'est la sous-espèce nominale qui est rencontrée (Verkem et al., 2003), nous pouvons supposer qu'il en est de même au moins pour la Moyenne Belgique.

Cette espèce est reprise dans l'annexe III de la Convention de Berne (c.à.d. espèce protégée, pouvant faire l'objet de prélèvements si la densité de ses populations le permet).

Il semble qu'actuellement, cette densité ne soit pas extraordinaire dans nos pays d'Europe occidentale où le lérot semble être en régression. Considérée comme très rare aux Pays-Bas, on estime que l'espèce risque même de disparaître de certaines régions de ce pays. (Verheggen L., 2004).

La Liste Rouge belge (cf. www.statbel.fgov.be/downloads/d146a.xls - Red list of Belgium) signale qu'au niveau mondial, le lérot est une espèce « vulnérable (3) », toutefois elle le classe pour la Belgique comme « non menacé (1) » ou « rare (2) », selon la région considérée.

En Région wallonne

Selon R. Libois (1977), l'espèce est bien représentée en Moyenne Belgique. Par contre, en Ardenne, l'espèce est peu observée. Elle peut y être considérée comme assez rare (Burnel et al., 2006) et sa présence semble y être limitée à certains fonds de vallée (Dewolf et al, 1997).

On considère qu'il existe une certaine corrélation entre la répartition du lérot et les domaines occupés par la chênaie atlantique et la chênaie à charme (associations végétales particulières répondant à certaines conditions de sol et de climat).

En 1983, R. Libois dresse une liste reprenant le statut des mammifères en Wallonie. Il y classe le lérot dans la catégorie des « mammifères présentant des populations globalement stables et n'apparaissant pas directement menacées ». Depuis la situation semble avoir peu évolué puisque, dans la liste rouge de Belgique, cette espèce possède le statut d'espèce « non menacée » pour la Wallonie. Néanmoins, le lérot y est protégé depuis 1983.

En Région flamande

Le lérot peut se rencontrer en Moyenne Belgique, au sud du 51ème degré de latitude, soit sous une ligne allant du nord du Hainaut au sud du Limbourg, en passant par le Brabant flamand.

Il peut encore être rencontré au nord de cette ligne mais de manière plus sporadique. Par contre, il est mentionné dans plusieurs localités de la côte (Verkem et al., 2003).

Dans la liste rouge de Belgique, et comme c'était le cas pour la Région wallonne, cette espèce est considérée comme « non menacée » en Région flamande.

En Région de Bruxelles-Capitale

Des trois régions de Belgique, c'est à Bruxelles que le statut du lérot semble le moins favorable, puisqu'il y est considéré comme « rare » dans la liste rouge ainsi que dans la liste des mammifères menacés en Région de Bruxelles-Capitale, liste établie en 1998 et actualisée en 2003 (enquête OCDE/EUROSTAT) (Yourrassowsky & al., 2003).

Sa localisation à l'intérieur de la capitale est plus difficile à cerner. Nous avons repris ci-dessous, dans l'ordre chronologique, un certain nombre d'observations récentes disponibles :

- Selon de Wavrin (1988), le lérot n'occupe que quelques lisières et secteurs ponctuels de la Forêt de Soignes, notamment à Boitsfort. Il est commun dans les zones rurales à partir de Rhode-Saint-Genèse. Cette observation semble corroborer les observations plus récentes au niveau du Brabant flamand au sud de la Région de Bruxelles-Capitale (Verkem et al., 2003).
- A Berchem-Sainte-Agathe, le lérot a été observé au bois du Wilder (Gallez-Richel, 1990)
- En 1991, il est noté pour la première fois au Walckiers (Schaerbeek) (Wauters, 1991 ; Wauters & al., 1991 ; Rombaux, 1992)
- Devillers & al (2001), le cite au Walckiers.
- En 2002, un exemplaire est à nouveau observé, dans un nichoir, sur ce même site (Lermusiau, 2002)

A notre connaissance, il s'agit là de la dernière observation de lérot (vivant) pour le nord de Bruxelles et peut-être même pour l'ensemble de la Région. Les observations antérieures à 1988 sont également peu nombreuses (Forest avant 1945 et les lisières de la Forêt de Soignes en 1959, lieux cités par Devillers & al (2001)). Ces auteurs signalent également que « L'examen des nichoirs occupés par *Strix aluco* (chouette hulotte) indique que cette espèce capture encore des lérots en Forêt de Soignes ou à ses abords » mais ils ne renseignent aucune date précise.

A l'analyse de ces quelques données, et si on y adjoint la carte de répartition de l'atlas des mammifères de la Région flamande (Zoogdieren in Vlaanderen) (Verkem et al., 2003), on peut supposer que le lérot est probablement présent en Forêt de Soignes et dans les communes du Brabant flamand limitrophes, au sud et à l'ouest de la Région. Par contre, à l'intérieur même des 19 communes, l'animal n'est pratiquement pas recensé. Les communes limitrophes flamandes du nord et de l'est de Bruxelles ne comptent aucune observation de lérot. Cependant, Verkem et al (2003) expliquent notamment ce manque de données par une prospection moins intensive de cette zone.

Conclusion

Le lérot est considéré comme « non menacé » tant en Wallonie qu'en Flandre. Néanmoins, sa distribution n'est pas uniforme et il est absent de certaines parties importantes du territoire.

La situation de l'espèce est plus préoccupante à Bruxelles, où il est considéré comme rare.

D'après les données que nous avons pu recueillir, il semble effectivement que les observations les plus récentes se soient faites sur le site du Moeraske et singulièrement dans sa partie schaarbeekoise, le Walckiers. Cette zone présente de grands arbres, des buissons, des arbustes et arbres fruitiers ainsi que des possibilités d'abris. De plus, elle se caractérise par une grande tranquillité (le Walckiers est accessible moyennant un accompagnement).

Des efforts doivent être entrepris afin de prendre les mesures nécessaires pour tenter de conserver cette espèce afin qu'elle ne disparaisse pas, non seulement du nord-est de la capitale mais également de l'ensemble de la Région. Toute observation de lérot réalisée en Région de Bruxelles-Capitale peut être communiquée à la CEBE.

Jean-Philippe Coppée

Bibliographie

- Bronne, L. (2005). La bête au bois dormant. *Natagora* 7 /5-6, Natagora, Namur, Belgique, pp 12-15
- Burnel, A., Le Proux de la Rivière B. & Libois, R. (2006). Un hiver qui n'en finit pas. *Natagora* 13 /5-6, Natagora, Namur, Belgique, p 8
- de Wavrin, H. (1988). Les mammifères du sud de Bruxelles. *L'Homme et l'Oiseau* 2 /6, LRBPO, Bruxelles, Belgique, pp 105-110
- Dejonghe, J.-F. (1983). Les oiseaux des villes et villages. Ed. du Point Vétérinaire, Maison-Alfort, France, pp 260-275
- Devillers P. & Devillers-Terschuren, J. (2001). Liste annotée des mammifères de la Région de Bruxelles-Capitale – Appendix 1, IRSNB web site www.naturalsciences.net/cb, Bruxelles, Belgique
- Dewolf P. & Libois R. (1997) Le lérot. Système d'informations sur la Biodiversité en Wallonie, (<http://environnement.wallonie.be/sibw/especes/ecologie/mammiferes/lerot.html> consultation du 13/02/06), DGRNE, Namur, Belgique
- Gallez-Richel, C. (1990) Quatorze sites semi-naturels de la région bruxelloise. ENPN, Bruxelles, Belgique, p 170
- Lermusiau, F. (2002). Lérot et compagnie. *L'Echo du Marais* 61 /4, CEBE, Bruxelles, Belgique, pp 17-18
- Libois, R. (1977). Note sur la répartition des Gliridae en Belgique. *Les Naturalistes Belges* 58 /10-11, Bruxelles, Belgique, pp 260-265
- Libois, R. (1983). Protégeons nos mammifères. Région Wallonne & Ed. Duculot, Jambes & Gembloux, Belgique, pp 10-12
- Libois, R. (1992). Laissez-les dormir en paix ! *L'Homme et l'Oiseau* 3 /9, LRBPO, Bruxelles, Belgique, pp 202-205
- Libois, R. (2003). Le lérot : trois études en une enquête. *Aves Contact* 1 /1-2, AVES, Liège, Belgique, pp 26-27.
- Moreels, M. (2006). Opération Chlorophylle. *L'Echo du Marais* 77 /2, CEBE, Bruxelles, Belgique, p 17
- Rombaux, C. (1992). Un monte-en-l'air des vergers : le lérot. *Les Amis du Moeraske* 22 /2, CEBE, Bruxelles, Belgique, p 6
- Verheggen, L. (2004). Eikelmuis (<http://www.synbiosys.alterra.nl/natura2000/> consultation 13/02/06), VZZ & Ministerie van Landbouw, Natuur en Voedselkwaliteit, Den Haag, Nederland
- Verkem, S., De Maeseneer, J., Vandendriessche, B., Verbeylen, G. & Yskout, S. (2003). Zoogdieren in Vlaanderen. Ecologie en verspreiding van 1987 tot 2002. Natuurpunt Studie & JNM-Zoogdierenwerkgroep, Mechelen & Gent, België, pp 268-272
- Wauters, T., (1991), Etude écologique et paysagère du Moeraske (à Evere et à Schaerbeek), U.L.B., Fac.Sci.Lab.bot.syst.et phytosoc., Bruxelles, Belgique, pp 70-71
- Wauters, T. et Moreels, M. (1991). Nouvelles en bref - Observations. *Les Amis du Moeraske* 21 /10, CEBE, Bruxelles, Belgique, p 3
- Yourrassowsky, C., Gryseels, M. & De Villers, J. (2003). Fiche n°1 – Mammifères - Les données de l'IBGE : la faune et la flore à Bruxelles, IBGE, Bruxelles, Belgique, 8 p. (19 réf.)